



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 56295

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'inquiétude des enseignants-chercheurs des facultés de pharmacie sur les conséquences de la réforme des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques. Il souligne que la population française a des besoins croissants en matière de santé en raison de l'augmentation régulière de l'espérance de vie. Dans ce sens, l'ordonnance de 1958, prévoyant la création des CHU, remplit de manière adéquate son rôle en matière de qualité du soin, de recherches et d'enseignement. Mais dans un souci de renforcer les liens entre les études médicales et les études pharmaceutiques, encore rattachées à la faculté des sciences, ne serait-il pas souhaitable que le projet de réforme des études médicales envisage l'intégration statutaire, et non à titre dérogatoire et discrétionnaire, des études pharmaceutiques et odontologiques au sein des études médicales, c'est-à-dire au sein des CHU. De plus il souhaite rappeler que le numerus clausus concernant les études pharmaceutiques doit gagner en souplesse et s'adapter aux besoins réels des populations. Il rappelle par exemple que la région Centre manque actuellement d'une soixantaine de pharmaciens tant en milieu hospitalier qu'en officines. En effet, si le numerus clausus correspond bien à une maîtrise assez juste du nombre des futurs diplômés, il peut en revanche apparaître, en certaines périodes, en décalage avec la réalité des besoins de la recherche et du nombre de praticiens nécessaires pour garantir la qualité du soin au plan concret. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière afin de donner aux études médicales dans leur ensemble les moyens de répondre aux besoins des populations et de poursuivre de manière optimale la recherche, l'enseignement et les applications technologiques et thérapeutiques les plus avancées.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56295

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 162